

**Avenant No 1**

**No Police 4602**

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DU CÉGEP DE LÉVIS-LAUZON (AGEECLL)**

Le but du présent avenant est d'apporter la modification suivante au contrat, soit :

1. Assurance maladie :

Ajout de la couverture regroupée du psychologue et du travailleur social.

- Le pourcentage de remboursement est de 100% pour un maximum payable de 20 \$ par visite et de 200 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2020.

Cet avenant est effectif au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Signé à Drummondville, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2020.



Président directeur général



Le Secrétaire



Contresigné